

RESPONSABLE DE STRUCTURE DE SPECTACLE VIVANT (RS - SV) - A DISTANCE

unité **Culture**



**20 septembre 2024
au 07 février 2025**



308h (dont 70h de stage)



**3 regroupements à
Toulouse**

OBJECTIFS

Apporter aux futur·es dirigeant·es d'entreprise du spectacle, issu·es du terrain, un premier socle opérationnel de compétences pour satisfaire à leurs missions. Il s'agit, notamment, de :

- Maîtriser les cadres légaux, sociaux et fiscaux applicables,
- Elaborer des hypothèses de structuration de l'activité, des politiques culturelles
- Travailler des outils de gestion et comptable sur la base des référentiels métiers :
 - chargé·e de production
 - chargé·e de diffusion
- Se former aux ressources humaines et du management qui correspondent aux besoins du secteur.

PUBLIC

La formation s'adresse aux personnes souhaitant accéder à un poste de responsable de structure dans le domaine du spectacle vivant.

La formation peut aussi s'adresser aux porteur·ses de projet « artistes » désirant développer leurs compétences transversales en vue d'une montée en puissance dans leur structure.

Modalités pédagogiques et organisationnelles adaptées aux personnes en situation de handicap

Prérequis

Une expérience avérée dans le spectacle vivant est obligatoire pour un·e futur·e responsable de ce type de structure et pour accéder à la formation. Cette expérience doit se situer dans le domaine de l'administration générale d'un projet.

Effectif limité à 15 places par session

BESOIN DE PLUS D'INFO ?

uniteculture@ucrm.fr

www.ucrm.fr



CONTENU

- Structures juridiques et économie du spectacle
- Cadre juridique, social et éditorial du spectacle et gestion sociale de l'activité
- Management et ressources humaines
- Obligations comptables et outils financiers
- Produire et diffuser son spectacle
- Politiques publiques et collectivités territoriales
- Les financements des SPRD et autres organismes
- Fiscalité du spectacle vivant
- Techniques de recherche d'emploi
- Sensibilisation au développement durable et spectacle vivant



FINANCEMENT

Les frais pédagogiques sont pris en charge la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée.

Possibilité de financement France Travail et CPF